

COMMENT RÉCUPÉRER MON PASS SANITAIRE (QR CODE)



CORONAVIRUS
Covid-19

Le pass sanitaire (QR code) peut être importé en PDF ou stocké directement dans l'application TousAntiCovid en flashant le QR Code; ou bien imprimé, conservé et présenté sous format papier.



Je suis vacciné(e)

Je peux récupérer mon pass sanitaire :

- 7 jours après la 2^e dose pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca);
- 28 jours après l'injection d'un vaccin à dose unique (Janssen).



Je n'ai pas accès à internet. Je me rends à la mairie



J'ai accès à internet. Je me rends sur le télé-service:
masante.gouv.nc



Je ne suis pas vacciné(e) je demande à un praticien de santé de réaliser un test (antigénique ou PCR)

Pour que le pass sanitaire soit valable le test antigénique ou PCR négatif doit dater de moins de 24 h



Le praticien de santé entre ces informations dans une base de données et imprime mon QR code



Je viens de me faire vacciner dans un des établissements suivants:

- vaccinodrome
- centre médicosocial provincial
- chez un praticien de santé habilité (médecin, pharmacien, infirmier)



On me délivre mon QR code directement après l'acte



J'ai déjà contracté le Covid-19

Je dispose d'un certificat de test positif, **avec ou sans** QR code, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois



Ce certificat ou son QR code constitue mon pass sanitaire (valable 6 mois)

2 mois après la fin des symptômes je me fais vacciner. Une seule dose d'un vaccin à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), suffit.



On me délivre mon QR code directement après l'acte